Châtel en Trièves — Commune des Possibles

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2026

Présents : M. ALBERT Léo - M. CHABUEL Alain - Mme FURMINIEUX Sarah – Mme GUILLET Alexia - Mme LACROIX Fanny - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme GARIN Anne– M. PERTILLE Morgan - M. PEREZ André - Mme BLANCHET Florence - Mme TURENNE Françoise
Absents excusés : Mme COLIN Valérie – Mme FAURE Marie-Charlotte - M. PEYTOUR Jean-François
Pouvoir :

Désignation de la secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Ordre du jour :

La séance a été ouverte à 20 h 32 sous la présidence de Madame Fanny LACROIX, en qualité de maire, et a constaté que la condition de quorum était remplie.

1. Présentation par Pep's de l'Entreprise à But d'Emploi (Territoire zéro chômeur de longue durée)

Les personnes ne se sont finalement pas présentées. Report lors d'un prochain Conseil.

2. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 25 août 2026. Après en avoir délibéré, les élus ont validé à l'unanimité des présents le PV du dernier Conseil Municipal.

3. Autorisation de prise en charge des frais de représentation d'élu pour les Journées Nationales des Femmes Élues et du Salon des Maires

Mme la Maire explique que les élus peuvent représenter la collectivité dans différentes rencontres et organisations et qu'il faut avant ces événements être préalablement autorisé à y assister afin de solliciter une prise en charge des frais afférents.
Les membres du Conseil municipal sont invités à faire connaître leur souhait de participer à l'un ou aux deux événements suivants :

1. 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France
Du 24 au 26 novembre 2026, au Parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris.

Cette édition, placée sous le thème « Regagnons nos libertés », vise à réaffirmer la capacité d'action des collectivités pour relever les défis nationaux et assurer un service public de proximité de qualité, adapté aux attentes des habitants. Elle entend également inscrire la liberté des pouvoirs locaux dans les débats précédant l'élection présidentielle.

2. 15e Journées Nationales des Femmes Élues
Les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2026, au NewCap Event Center, 3 quai de Grenelle, 75015 Paris.

Ce rendez-vous national dédié aux élues locales propose deux journées d'échanges, de rencontres et de formation.

Mme Alexia Guillet annonce qu'elle met fin à ses fonctions d'ambassadrice de l'Isère, l'éloignement géographique limitant sa capacité à mobiliser et à fédérer les élues autour de cette démarche. Elle souligne l'intérêt de ces journées, qui favorisent les échanges et permettent de développer un réseau entre élues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la prise en charge des frais des élus qui représenteront la Commune lors de ces deux événements, à l'unanimité des élus présents.

4. Autorisation d'échange avec SCI le Loing – Estimation

M. Hervé Labadie rappelle le contexte : la SCI le Loing a sollicité la régularisation de différentes installations sur les chemins communaux du hameau du Loing. Pour ce faire, la SCI Le Loing effectue un échange sans soulte avec mise en forme du nouveau chemin. Cette demande émanant directement de la SCI le Loing, il est donc précisé que la collectivité n'engage aucun frais dans cette démarche. Pour finaliser la demande de la SCI le Loing concernant l'échange d'anciens chemins contre du terrain, il faut définir les détails des modalités d'échange des parcelles.

1. Fixation du prix : Le tarif appliqué pour les parcelles échangées est de 0,30 € par mètre carré. Cette valeur a été déterminée pour équilibrer les transactions entre les parties.

2. Frais notariés : La SCI Le Loing prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'intervention du notaire. Cela inclut les coûts de rédaction et d'enregistrement des actes.

3. Remise en état des chemins : La SCI Le Loing s'engage à assurer la remise en état des chemins concernés par les échanges, garantissant ainsi leur accessibilité et leur sécurité.

4. Autorisation de signature : Madame la Maire est habilitée à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces échanges, au nom de la collectivité.

Ces dispositions visent à clarifier les responsabilités de chaque partie et à faciliter le bon déroulement des opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les propositions et autorise Mme la Maire à poursuivre la démarche, à l'unanimité des élus présents.

5. Déclassement du bâtiment communal dit O.N.F., parcelle AB 140

Mme la Maire rappelle qu'une précédente délibération prévoyait la vente du cabinet de kinésithérapie à son gérant actuel. Les échanges se sont poursuivis et le projet progresse.

Afin de permettre la vente de la partie du bâtiment concerné, et compte tenu de l'incertitude quant à son appartenance au domaine public communal, le service juridique recommande, par précaution, l'adoption d'une délibération de déclassement. Il préconise également de mettre fin à l'ancienne convention conclue entre l'ONF et la collectivité, l'ONF n'utilisant plus les locaux depuis 2018.

Le bâtiment communal situé au 30 impasse de la Forêt à Saint-Sébastien (section AB n°140) n'est plus utilisé depuis le 29/06/2018 par l'ONF.

Il est retiré du domaine public de la commune et passe dans son domaine privé.

La convention avec l'ONF (Office National des Forêts) est devenue caduque depuis le 1er janvier 2018. L'ONF en est informé, et a depuis restitué les clés.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désaffectation du bâtiment, son déclassement du domaine public communal et la fin de la convention conclue avec l'ONF. Il autorise Mme la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer les documents correspondants.

6. Autorisation d'achat d'un nouveau véhicule électrique pour le service technique

M Hervé Labadie souligne que les deux véhicules 4 × 4 de la collectivité sont vieillissants. Afin de garantir la continuité des missions des quatre agents techniques sur un territoire étendu, il propose l'acquisition d'un nouveau véhicule, en anticipant la mise hors service possible de l'un des deux véhicules actuels.

Après avoir reçu différentes offres, il a été choisi de tester le véhicule avec la meilleure offre (tarif et option), et celui-ci répond aux attentes. Cet achat fait partie du renouvellement des véhicules anciens de la mairie et s'aligne sur les objectifs de réduction des coûts énergétiques, comme prévu dans le budget adopté le 4 mars 2026.

Mme la Maire propose donc au conseil municipal d'acheter un véhicule électrique (modèle CITROËN Ë-Berlingo Van Fourgon, taille M, 800 kg, 136 chevaux, batterie 54 kWh avec attelage) au prix de 17 000 €.

M. André Perez indique que l'intervention d'un électricien pour mettre un branchement green up serait un plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cet achat et autorise Mme la Maire à signer les différents documents concernant cette démarche, à l'unanimité des élus présents.

Décisions de madame la maire :

Fixation des loyers de 3 logements communaux : Décision prise par la commission logement de modifier les loyers sur trois logements.

Marché de travaux à procédure adaptée du glissement de terrain route des Bayles : Le Conseil municipal prend acte de la décision de madame la maire autorisant la signature du marché de travaux de glissement au hameau des Bayles avec l'entreprise PELLISSARD, pour un montant de 49 083.94 € TTC. Les travaux devraient commencer très rapidement. Un courrier sera adressé aux habitants des deux hameaux lorsque les dates exactes seront déterminées.

Questions diverses :

Mme la Maire indique qu'un examen plus approfondi du marronnier a révélé que son tronc est creux, ce qui présente un risque pour la sécurité. Après un tour de table et un vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'abattage de l'arbre, jugé trop dangereux. Les services municipaux sont chargés de mettre en œuvre cette décision.

Clôture de la séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21 h 16.

Le Maire
Fanny LACROIX

Mairie de CHÂTEL-EN-TRIEVES 38710 (Isère)